

	AC2	: Les opportu	nités de coop	ération
	ENSEIGNEMENT SCOLAIRE	ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	EDUCATION DES ADULTES
	Partenariats simplifiés	Partenariats simplifiés	Partenariats de coopération	Partenariats simplifiés
	Partenariats de coopération	Partenariats de coopération	Masters conjoints Erasmus Mundus	Partenariats de coopération
	Académies des enseignants	Centres d'excellence professionnelle	Alliances pour l'innovation	Projets prospectifs
	Projets prospectifs	Alliances pour l'innovation	Académies des enseignants	
	Actions Jean Monnet	Académies des enseignants	Echanges virtuels dans l'enseignement supérieur	
		Projets de renforcement des capacités (EFP)	Projets de renforcement des capacités (ES)	
		Projets prospectifs	Universités européennes	Les cadres en pointillé représentent des actions dites centralisées, gérées par l'Agence Exécutive Education,
		Actions Jean Monnet	Projets prospectifs	Audiovisuel et Culture (EACEA)
© 0 0 0 EY NO SA			Actions Jean Monnet	TERASMUS+

Il existe plusieurs types de projets possibles dans l'action clé 2 du programme Erasmus+. Des projets décentralisés qui sont financés par les agences nationales Erasmus+. Deux types de projet sont possibles : les Partenariats de coopération et les partenariats simplifiés. Retrouvez ces actions sur le site https://monprojet.erasmusplus.fr

Il existe également des actions centralisées qui sont pilotées par l'agence européenne éducation et culture (EACEA) à Bruxelles (cadres en pointillé)

L'Agence Exécutive Education et Culture, située à Bruxelles (EACEA) gère les actions centralisées comme les Centres d'excellence professionnelle.

L'EACEA intervient tant sur la promotion que le financement et l'évaluation. Pour ces actions, les agences nationales sont des points de contact et n'interviennent pas dans les processus de sélection et gestion.

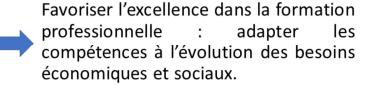
Ce document est consacré à la présentation des centres d'excellence professionnelle.

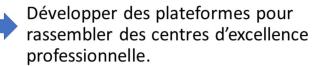


Les centres d'excellence professionnelle.

En anglais: centres of vocational excellence (acronyme: CoVEs).

OBJECTIFS







Pour une économie innovante, inclusive et durable





Nous observons des changements rapides dans la société (climatique, numérique, technologique). L'enjeu pour la formation professionnelle est d'accompagner ces changements en développant sa capacité d'innovation. Pour répondre à l'évolution rapide des besoins en matière de compétences, il est nécessaire de faire évoluer l'offre de formation et de développer entre autres des méthodes d'enseignement en partenariat avec les entreprises.

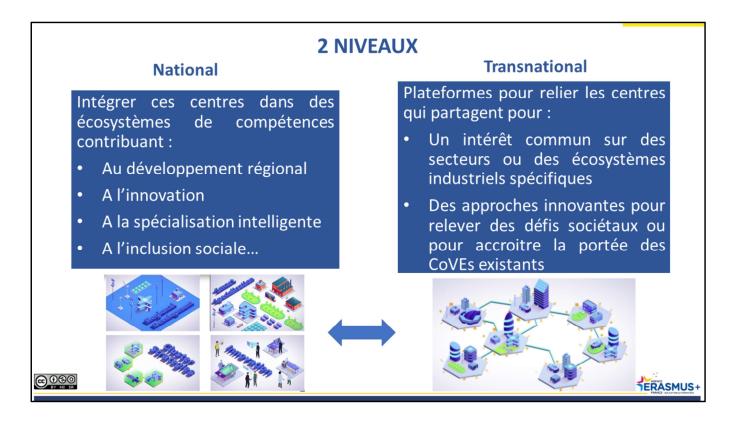
L'initiative sur les centres d'excellence professionnelle définit une approche ascendante de l'excellence où les organismes d'enseignement et de formation professionnels sont capables d'adapter rapidement l'offre de compétences à l'évolution des besoins économiques et sociaux, y compris les transitions numérique et écologique. On entend par excellence la garantie de compétences de grande qualité qui permettent des emplois de qualité et qui répondent aux besoins d'une économie innovante, inclusive et durable.

Cette action soutient donc la mise en place et le développement progressifs de plateformes européennes de centres d'excellence professionnelle, qui vont contribuer au développement régional, à l'innovation et aux stratégies de spécialisation intelligente. Ces plateformes permettront de développer des collaborations transnationales entre les centres d'excellence.



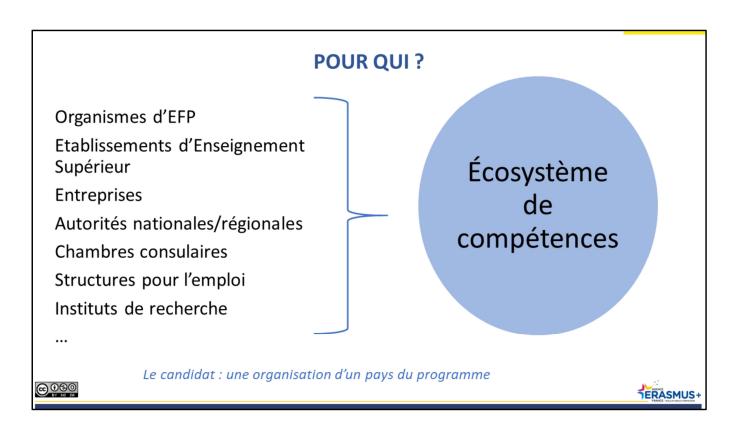
Le concept d'excellence professionnelle se caractérise par une approche holistique centrée sur l'apprenant dans laquelle l'EFP :

- fait partie intégrante des écosystèmes de compétences, contribuant au développement régional, à l'innovation, à la spécialisation intelligente et aux stratégies de clusters, ainsi qu'aux chaînes de valeur spécifiques et aux écosystèmes industriels
- fait partie des triangles de la connaissance et travaille en étroite collaboration avec d'autres secteurs de l'éducation et de la formation, la communauté scientifique, le secteur de la création et les entreprises.
- permet aux apprenants d'acquérir à la fois des compétences professionnelles (spécifiques à un emploi) et des compétences clés grâce à une offre de haute qualité étayée par l'assurance qualité
- établit des formes innovantes de partenariats avec le monde du travail, et est soutenu par le développement professionnel continu du personnel d'enseignement et de formation, des pédagogies innovantes, la mobilité des apprenants et du personnel et des stratégies d'internationalisation de l'EFP.



Ces centres d'excellence professionnelle fonctionneront à deux niveaux :

- 1. Au niveau national, impliquant un large éventail de parties prenantes locales, ils créeront des écosystèmes de compétences pour l'innovation locale, le développement régional et l'inclusion sociale, tout en travaillant avec les CoVEs d'autres pays par le biais de réseaux de collaboration internationaux.
- 2. Au niveau international, en rassemblant les CoVEs qui partagent un intérêt commun pour :
- des secteurs ou des écosystèmes industriels spécifiques,
- des approches innovantes pour relever les défis sociétaux (par exemple, le changement climatique, la numérisation, l'intelligence artificielle, les objectifs de développement durable, l'intégration des migrants, l'amélioration des compétences des personnes à faible niveau de qualification, etc.) ou des approches innovantes visant à accroître la portée, la qualité et l'efficacité des CoVEs existants.



Toute organisation participante établie légalement dans un État membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme peut soumettre une candidature. Cette organisation soumet la demande au nom de toutes les organisations participantes associées au projet.

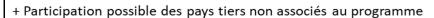
Les organisations participantes peuvent être des organismes de formation professionnelle initiaux et continus, des établissements d'enseignement supérieur, des entreprises, des autorités nationales/régionales, des chambres consulaires, des structures pour l'emploi, des instituts de recherche, des partenaires sociaux, des associations etc...

Ces organisations constitueront les écosystèmes de compétences et d'innovation dans chaque pays qui participera au projet.

COMPOSITION DU PARTENARIAT

Au moins 8 partenaires à part entière issus d'au moins 4 pays (États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme) :

- · Au moins une entreprise
- Au moins un organisme EFP (secondaire et/ou SUP)





Partenaires à part entière



Partenaires associés







Le partenariat doit inclure au moins huit partenaires à part entière issus d'au moins quatre États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme (dont au moins deux États membres de l'UE). Liste de ces pays dans la partie A du Guide Erasmus + 2022. Chacun de ces 4 pays doit associer :

- a) au moins une entreprise ou une organisation représentative du secteur, et
- b) au moins un prestataire d'enseignement et de formation professionnels (du niveau secondaire et/ou supérieur).

La participation des tiers non associés au programme, c'est-à-dire hors les 33 participants au programme, est possible. Liste des pays partenaires à la rubrique « pays éligibles » dans la partie A du Guide Erasmus + 2022.

Les oraginsations peuvent être des partenaires à part entière, c'est-à-dire des partenaires qui vont contribuer activement au projet et recevoir un financement ; ou des entités affiliées. Il peut aussi y avoir des partenaires associés qui vont participer au projet mais sans recevoir de financement.

POINT D'ATTENTION

Les CoVEs sont destinés aux organismes d'EFP du niveau 3 à 8 du CEC.



Les demandes qui se concentrent sur les niveaux 6 à 8 doivent comprendre au moins un autre niveau de qualification (entre 3 et 5 du CEC) ainsi qu'une forte composante de formation en situation de travail.



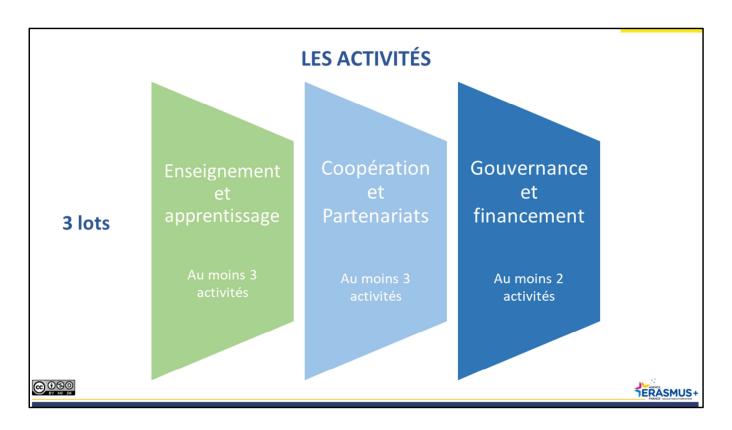


Un point d'attention important :

Les Centres d'excellence professionnelle sont destinés aux organismes d'EFP du niveau 3 à 8 du cadre européen des certifications. Je vous rappelle que notre national de certification correspond désormais aux cadre européen des certificiations.

Cependant, les projets qui se concentrent sur les niveaux de 6 à 8 doivent inclure au moins un autre niveau de qualification entre le niveau 3, qui correspond au CAP et le niveau 5, qui correspond à un Bac + 2.

Ces projets doivent également inclure une forte composante d'apprentissage en milieu professionnel.



Les CoVEs comprennent un ensemble d'activités à mettre en œuvre. Ce activités sont regroupées en 3 lots.

La liste complète de ces activités est fournie dans le guide Erasmus + 2022 (voir commentaire slide suivante).

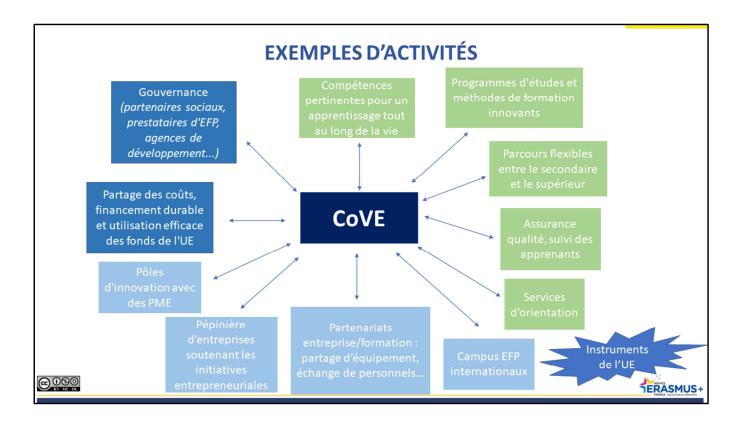
Les 3 lots d'activités :

Le lot 1: Enseignement et apprentissage : au moins 3 activités parmi celles proposées devront être mises en œuvre.

Le lot 2 : Coopération et partenariats : au moins 3 activités parmi celles proposées devront être mises en œuvre.

Le lot 3: Gouvernance et financement : au moins 2 activités parmi celles proposées devront être mises en œuvre.

Les activités qui seront retenues dans la candidature devront être en cohérence avec les objectifs du projet et auront un impact direct sur les résultats.



Liste exhaustive des activités (cf. Guide Erasmus+ 2022) :

Groupe 1 - Enseignement et apprentissage

i. Fournir aux personnes des compétences pertinentes pour le marché du travail, y compris celles nécessaires aux transitions verte et numérique, dans le cadre d'une approche d'apprentissage tout au long de la vie et inclusive, offrant des possibilités d'apprentissage aux personnes de tous âges et de tous milieux socio-économiques. Combiner les offres de qualifications initiales de l'EFP et les offres de formation continue pour l'amélioration des compétences et la requalification (y compris les microcrédits), qui sont fondées sur l'intelligence des compétences.

ii. Fournir des services d'orientation, ainsi que la validation de l'apprentissage antérieur. iii. Développer des programmes d'études innovants axés à la fois sur les compétences techniques et les compétences clés, tout en utilisant les cadres de compétences européens et les outils dérivés (par exemple DigComp, EntreComp, LifeComp, SELFIE WBL, et le certificat européen de compétences numériques).

iv. Développer des méthodologies d'enseignement et d'apprentissage innovantes centrées sur l'apprenant, y compris l'interdisciplinarité, les projets, l'apprentissage basé sur les compétences, les "usines d'apprentissage", les espaces de fabrication ainsi que les possibilités de mobilité internationale (y compris l'internationalisation à domicile), tout en exploitant pleinement les technologies numériques telles que les MOOC, les simulateurs, la réalité virtuelle, l'intelligence artificielle, etc.

v. Favoriser l'excellence des apprenants par des actions qui incitent les apprenants de l'EFP à explorer leur potentiel d'innovation et de créativité, ce qui entraîne un cycle vertueux d'avantages pour les apprenants, les enseignants et l'établissement d'EFP qui peut intégrer les meilleures pratiques dans les programmes réguliers.

vi. Développer une offre internationale d'apprentissage de l'EFP modulaire et centrée sur l'apprenant, garantissant sa reconnaissance, ainsi que la transparence, la compréhension et la portabilité des acquis d'apprentissage, y compris par le développement et/ou l'utilisation de micro-crédits et de "profils de base" professionnels européens, et en utilisant l'outil Europass Digital Credentials.

vii. Proposer des programmes d'EFP de niveau supérieur, développer des parcours flexibles et des mécanismes de coopération entre l'EFP et les établissements d'enseignement supérieur.

viii. Investir dans le développement professionnel initial et continu des enseignants et des formateurs, pour les compétences pédagogiques, techniques et en particulier numériques, y compris celles nécessaires à l'apprentissage en ligne et à distance, ainsi que pour la mise en œuvre d'une culture de la qualité fondée sur des systèmes de gestion définis.

ix. Mettre en place de solides mécanismes d'assurance de la qualité alignés sur les outils et instruments européens, qui peuvent également inclure des travaux en vue de la certification des prestataires d'éducation et de formation sur la base de normes élaborées par des organismes de normalisation nationaux et/ou internationaux pertinents - par exemple, ISO 21001 ou EFQM (voir également le label EVTA pour l'excellence de l'EFP).

x. La mise en place de boucles de rétroaction efficaces et de systèmes de suivi des diplômés qui permettent d'adapter en temps utile l'offre d'apprentissage à l'évolution des besoins du marché du travail.

Groupe 2 - Coopération et partenariats

xi. Établir des partenariats entre les entreprises et l'enseignement pour les apprentissages, les stages, l'anticipation des compétences, le partage des équipements, les échanges de personnel et d'enseignants entre les entreprises et les centres d'EFP, y compris pour adhérer au Pacte pour les compétences, etc.

xii. Fournir aux PME un soutien technique, une évaluation des besoins, des outils et des méthodologies, ainsi qu'une formation sur mesure pour soutenir leurs offres d'apprentissage et de perfectionnement/de recyclage.

xiii. Fournir ou soutenir des pépinières d'entreprises pour les apprenants de l'EFP afin de développer leurs compétences et initiatives entrepreneuriales.

xiv. Collaborer avec les PME locales par le biais de pôles d'innovation, de centres de diffusion technologique, de projets de prototypage et de recherche appliquée, avec la participation des apprenants et du personnel de l'EFP.

xv. Contribuer à la création et à la diffusion de nouvelles connaissances en partenariat avec d'autres parties prenantes, par exemple par l'innovation ouverte, la R&D conjointe avec des universités, des entreprises et d'autres instituts de recherche, etc.

xvi. Développer des stratégies d'internationalisation de l'EFP, notamment celles visant à favoriser la mobilité internationale (y compris la mobilité virtuelle) des apprenants, des enseignants et des formateurs de l'EFP, ainsi que des dirigeants. Cela pourrait également inclure des travaux préparatoires visant à faciliter la mobilité, tels que des programmes

d'enseignement ou des cours sur les études européennes, afin d'améliorer la compréhension du processus d'intégration de l'Europe et de sa place dans un monde globalisé (par exemple, en s'inspirant des actions Jean Monnet).

xvii. Lancer des campagnes et des activités et y participer activement afin de renforcer l'attrait de l'EFP et la sensibilisation aux possibilités de vie et d'emploi offertes par les qualifications de l'EFP. Ces initiatives pourraient attirer davantage de personnes (y compris les apprenants des écoles primaires et secondaires) vers des professions spécifiques, et contribuer à la Semaine européenne des compétences professionnelles. xviii. Participer à des concours de compétences nationaux et internationaux, visant à accroître l'attrait et l'excellence de l'EFP.

xix. Développer des "campus/académies internationaux d'EFP". Destinés aux apprenants des écoles primaires, secondaires et d'EFP, aux enseignants et aux formateurs, aux responsables d'institutions d'EFP, aux syndicats, ainsi qu'aux personnes envisageant des options d'études professionnelles futures. Ils pourraient se concentrer sur des domaines professionnels, des produits ou des services spécifiques, ainsi que sur des défis complexes d'importance sociétale et économique.

Groupe 3 - Gouvernance et financement

xx. Garantir l'autonomie adéquate et la gouvernance efficace à tous les niveaux en impliquant les parties prenantes concernées, notamment les entreprises, les chambres, les associations professionnelles et sectorielles, les syndicats, les autorités nationales et régionales et les partenaires sociaux.

xxi. S'engager activement dans les systèmes nationaux globaux de gouvernance des compétences et établir des liens avec les politiques sociales et de l'emploi aux niveaux local, régional, national et européen.

xxii. Co-créer des écosystèmes de compétences pour soutenir l'innovation, les stratégies de spécialisation intelligente, les clusters, les secteurs et les chaînes de valeur (écosystèmes industriels).

xxiii. Développer des modèles financiers durables qui combinent des financements publics et privés, ainsi que des activités génératrices de revenus.

xxiv. Soutenir l'attraction de projets d'investissement étrangers en assurant la fourniture en temps utile de compétences aux entreprises qui investissent localement.

xxv. Utiliser pleinement les instruments financiers et les fonds nationaux et européens. Il peut s'agir de soutenir des actions d'éducation et de formation, la mobilité des apprenants et du personnel, des activités de recherche appliquée, des investissements dans les infrastructures pour moderniser les centres d'EFP avec des équipements de pointe, la mise en œuvre de systèmes de gestion pour assurer l'excellence et la durabilité des organisations d'EFP et des services qu'elles fournissent, etc.

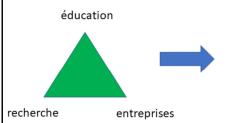
Ces projets sont tenus d'appliquer les instruments et les outils de l'UE (CEC, EQAVET l'assurance qualité dans la formation professionnelle, la recommandation du Conseil sur les compétences clés...) chaque fois que cela est pertinent.

IMPACTS ATTENDUS

Évolution des besoins en compétences



Attrait et adaptation de l'offre de formation



- Compétences de haute qualité (professionnelles, transversales, organisationnelles...)
- Emplois de qualité
- Economie innovante, inclusive et durable

DURABILITE





Quels sont les impacts attendus de ces projets?

En prenant en compte l'évolution des besoins en compétences du monde du travail, les plateformes européennes de centres d'excellence professionnelle permettront d'accroitre l'attrait de l'EFP et d'aider à faire évoluer l'offre de formation.

En formant une partie essentielle du triangle de la connaissance « éducation-rechercheentreprises » et en soutenant l'innovation et la spécialisation intelligente, les centres d'excellence professionnelle devraient garantir des compétences et des emplois de qualité tout au long de la vie qui répondent aux besoins d'une économie innovante, inclusive et durable.

Enfin, grâce à une large diffusion des résultats du projet aux niveaux transnational, national ou régional et à l'élaboration d'un plan d'action à long terme pour le déploiement des résultats chaque projet est censé garantir un effet durable une fois celui-ci terminé.

EXEMPLES DE COVES FINANCÉS



https://www.povewater.eu/



VOCATIONAL EXCELLENCE SCANNING TOOLS

to identify the existing systems of Vocational Excellence of the participating organisations and prepare the knowledge sharing process



5 CENTRES OF VOCATIONAL EXCELLENCE WATER

acting up as regional 'Skills ecosystems'



PLATFORM OF VOCATIONAL EXCELLENCE WATER

bringing an EU dimension to Vocational Excellence in the water sector



UPSCALING STRATEGY

for the PoVE Water to grow and create a critical mass and sustainable ground for further development

La plateforme « Erasmus Project Results » : Lien vers les 7 CoVEs financés à l'AP 2020





Voici un CoVE financé en 2019. Il s'agit du projet PoVE Water coordonné par un organisme de formation néerlandais.

Ce projet vise à renforcer les compétences des professionnels dans le secteur de l'eau et à appréhender les compétences émergentes qui deviendront de plus en plus importantes.

Il vise ainsi à créer l'infrastructure nécessaire pour ancrer l'excellence professionnelle dans le secteur de l'eau en s'appuyant sur les compétences professionnelles existantes et émergentes. Cette infrastructure permettra de faire évoluer les programmes d'EFP pour aboutir à des programmes de formation communs.

Les objectifs spécifiques :

S'assurer que l'EFP soit à la pointe de la recherche et des développements technologiques dans le secteur de l'eau ;

Veiller à ce que les professionnels actuels et futurs dans le secteur de l'eau aient les connaissances et les compétences professionnelle qu'exige l'évolution rapide de l'industrie de l'eau en Europe.

Identifier les besoins existants et émergents du marché du travail afin d'améliorer la réactivité des systèmes d'EFP initiaux et continus par rapport à ces besoins.

Résultats principaux :

• Des outils d'analyse de l'excellence professionnelle seront créés pour identifier les

- systèmes existants d'excellence professionnelle des organisations participantes et préparer le processus de partage des connaissances ;
- Le développement de 5 centres d'excellence professionnelle pour l'eau, agissant comme des " écosystèmes de compétences " régionaux ;
- La plateforme d'excellence professionnelle pour l'eau (PoVE Water), apportant une dimension européenne à l'excellence professionnelle dans ce secteur.

https://www.povewater.eu

7 projets CoVE ont été financés en 2020.

Accédez à la présentation de ces projets : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/#search/project/keyword=&programmes[0]=31046216&actions[0]=310462 22&actionsTypes[0]=31058943&fundingYears[0]=2020&matchAllCountries=false

Les projets CoVE financés en 2021 n'ont pas été publiés au moment où ce document a été mis en ligne.

.

CRITERES D' ÉVALUATION

4 critères

PERTINENCE DU PROJET Sous critères : lien avec les politiques européennes / cohérence / innovation / dimension régionale / coopération et partenariat / plus value européenne / internationalisation / compétences numériques / compétences vertes / dimension sociale	35 points	
QUALITE DE LA CONCEPTION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET Sous critères: cohérence / méthodologie / gestion / budget / programme de travail / contrôle financier et de la qualité / qualité des activités de mobilité si prévues		
QUALITE DU PARTENARIAT ET DES MODALITES DE COOPERATION Sous critères : complémentarité et expertise des partenaires / convergence ascendante / dimension géographique / participation des pays partenaires si applicable / coordination / collaboration		
IMPACT Sous critères : exploitation des résultats / diffusion / impact / durabilité	20 points	







• Au moins la moyenne à chaque critère

Les critères d'évaluation des projets CoVE.

La définition de chaque sous critère est présentée dans le guide Erasmus + 2022.

Le premier critère sur 35 points : la pertinence du projet

Il est important de prendre en compte les compétences numériques, vertes et la dimension sociale au regard des objectifs de cette action.

Le deuxième critère sur 25 points: la qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet

Le troisième critère sur 20 points : la qualité du partenariat et les modalités de coopération

Et le quatrième sur 20 points : l'impact

Ces projets sont notés sur 100. La candidature doit obtenir la note d'au moins 70/100 et au moins la moyenne à tous les critères pour être finançable.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Durée du projet : 4 ans
- Financement : subvention UE max de 4M€, cofinancement max UE de 80%
 - → Modèle de financement forfaitaire (des forfaits par « work package »)
- À compléter : un formulaire + 3 annexes (budget, liste des activités et niveaux CEC)
- Date limite de candidature : **7 septembre 2022** à 17h (heure de Bruxelles)





La durée de ces projets est fixe : 4 ans.

Le budget prévisionnel pour les CoVEs 2022 est de 48M€.

La subvention maximale accordée par l'EACEA est de 4M€ par projet. Le financement de l'EACEA sera de 80% maximum du coût total du projet. Un cofinancement est donc obligatoire.

Modèle de financement : des forfaits par work package.

Un formulaire de candidature sera à compléter ainsi que 3 annexes: le budget, la liste des activités et niveaux CEC retenus pour le projet.

La date limite de candidature est fixée au 7 septembre 2022 à 17h.



Nous passons aux ressources pour les CoVEs.

Cette action est présentée dans le guide du programme Erasmus + 2022, disponible en version anglaise et française.

Version FR (à partir de la p. 246) :

https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/2022-erasmusplus-programmeguide fr 95.pdf

Version EN (à partir de la p. 224): https://erasmus-plus.ec.europa.eu/sites/default/files/2021-11/2022-erasmusplus-programme-guide.pdf

Vous trouverez également des informations sur le site de l'EACEA. https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1501

L'EACEA organisera une session d'information sur cette action début 2022 (plus d'information sur le site de l'EACEA).

Si vous avez des questions sur cette action, vous pouvez les poser à l'EACEA à l'adresse suivante : EACEA-EPLUS-VET@ec.europa.eu

L'EACEA a créé deux outils de promotion : une brochure et une courte vidéo. Cette vidéo est disponible en anglais et en français.

Vidéo: https://audiovisual.ec.europa.eu/en/video/I-191615?lg=INT

Brochures: https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=22955&langId=en



Pour candidater à un CoVE, vous devez vous rendre sur la plateforme funding and tender : https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home

Le rapport « mapping of CoVE » propose une cartographie des centres d'excellence professionnelle en Europe. Ce rapport est disponible en français. https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=8250&furtherPubs=yes

BIBLIO-WEBOGRAPHIE UTILE

- Les écosystèmes de compétences
 : https://strathprints.strath.ac.uk/58001/26/Buchanan_etal_OUP_2016_Skills_ecosystems.pdf et https://www.voced.edu.au/content/ngv%3A12460
- Politique de développement régional: http://www.oecd.org/cfe/regional-policy/regionaldevelopment.htm
- L'innovation: https://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=6865
- La spécialisation intelligente: https://s3platform.jrc.ec.europa.eu/s3-thematic-platforms
- Les grappes d'entreprises ou clusters: https://elustercollaboration.eu/(ECCP).
- Les 14 écosystèmes industriels décrits dans la communication de la Commission relative à la mise à jour de la nouvelle stratégie industrielle de 2020 : https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/communication-industrial-strategy-update-2020_en.pdf ainsi que le document SWD (2021), rapport annuel sur le marché unique 2021 : https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/annual-single-market-report-2021.pdf
- Education in the knowledge triangle: https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/ace9d95c-5e61-4e3a-9655-ca6c409d0605
- Recommandation du Conseil du 22 mai 2018 relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018H0604(01)&from=FR
- Travaux de l'ETF sur les partenariats public-privé pour un développement inclusif des compétences: https://www.etf.europa.eu/en/news-and-events/news/public-private-partnerships-inclusive-skills-development
- Publication officielle du Cedefop pour toute la terminologie de l'EFP: https://www.cedefop.europa.eu/files/4117_en.pdf



Liste complète des liens ressources dans le guide Erasmus+ 2022



- Les écosystèmes de compétences
 - : https://strathprints.strath.ac.uk/58001/26/Buchanan_etal_OUP_2016_Skills_ecos_ystems.pdf_et https://www.voced.edu.au/content/ngv%3A12460_
- Politique de développement régional : http://www.oecd.org/cfe/regional-policy/regionaldevelopment.htm
- L'innovation : https://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=6865
- La spécialisation intelligente : http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/what-is-smart-specialisation et https://s3platform.jrc.ec.europa.eu/s3-thematic-platforms
- Les grappes d'entreprises ou clusters
 : https://ec.europa.eu/growth/industry/policy/cluster_en_et https://clustercollaboration.eu/ (ECCP).
- Les 14 écosystèmes industriels décrits dans la communication de la Commission relative à la mise à jour de la nouvelle stratégie industrielle de 2020 :
 https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/communication-industrial-strategy-update-2020_en.pdf ainsi que le document SWD (2021), rapport annuel sur le marché unique 2021 : https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/annual-single-market-report-2021.pdf
- Education in the knowledge triangle : https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/ace9d95c-5e61-4e3a-9655-ca6c409d0605
- Recommandation du Conseil du 22 mai 2018 relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie : https://eur-lex.europa.eu/legal-

content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018H0604(01)&from=FR

- Travaux de l'ETF sur les partenariats public-privé pour un développement inclusif des compétences : https://www.etf.europa.eu/en/news-and-events/news/public-private-partnerships-inclusive-skills-development
- Publication officielle du Cedefop pour toute la terminologie de l'EFP : https://www.cedefop.europa.eu/files/4117 en.pdf

